



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Président du Collège :
LESBROS Guillaume
Quartier St Jean
05300 LAZER
Tél : 06.74.44.82.12
Mail : g.lesbros@hotmail.fr

Membres :
CARRARA Frédéric, GIRAUD Charles, LIOTIER Billytiss, LIOTIER Patrick, LIOTIER Solenn, PEZIERE Claude, ROMANO Richard, TARILLON Christelle & Fabien, TRAVERSA Didier

**REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE
ENDURANCE TOUT TERRAIN QUADS 2012**

La Ligue Motocyclisme Régionale de Provence met en compétition pour l'année 2012 le Championnat de Provence d'Endurance Tout Terrain Quad solo ou en équipage suivant la formule :

2 H 30

Toute personne désirant s'engager au championnat d'endurance est censée connaître le présent règlement.

Cylindrées Admises :

- A partir de 13 ans : 125cc 2T – 250cc 4T
- A partir de 15 ans : Toutes cylindree
- Seuls sont autorisés les moteurs mono ou bicylindre

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de Provence d'Endurance Tout Terrain Quad, il faut :

- posséder une licence NJC (13 ANS REVOLUS), NCA ou Inter délivrée par la FFM

Les pilotes titulaires d'une licence NCB ou d'une licence 1 manifestation sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Provence (classement à la journée uniquement).

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront attribués de la façon suivante :

- 1 à 99** : Pilotes Licence **NCA**
- 100 à 199** : Pilotes Licence **NCB**
- 200 à 299** : Pilotes **Equipages**

300 à ... : Licences à la Journée

Catégorie NCA/Inters Solo :

Les pilotes auront le choix de leur numéro de course. Ils devront prendre contact avec le Président du Collège Quad pour l'attribution de leur numéro à l'année. La date de clôture d'attribution des numéros à l'année est fixée 15 jours avant la date de la première épreuve. Passé ce délai, les numéros ne pourront plus être choisis.

Seul le Numéro 1 est réservé au champion de l'année précédente.

Les numéros disponibles seront de 2 à 99.

Pour les pilotes n'ayant pas retenus leur numéro, se sont les clubs organisateurs qui leur délivrons lors du retour de leur engagement. Ces numéros peuvent variés d'une épreuve à l'autre.

Catégorie Equipage - NCB/Licences à la journée :

Les pilotes devront contacter les clubs organisateurs ou attendre leur retour de confirmation pour l'attribution de leur numéro.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Tout pilote désireux de participer à une épreuve devra adresser un bulletin d'engagement type (en ligne sur le site de la LMRP), rempli, signé et accompagné d'un chèque de 60 €uros pour 1 pilote et de 90 €uros pour 2 pilotes.

L'engagement ne pourra être supérieur au tarif défini par la commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le championnat.

La catégorie équipage (2 pilotes) pourra s'engager avec 1 ou 2 machines validé par les contrôles administratifs et techniques.

Une caution de 200 euros pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restitué le soir.

La date de clôture des engagements est prévue 15 jours avant l'épreuve. Des pénalités seront appliquées après la date de clôture (majoration de 15% du prix de l'engagement).

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d' 1 an ainsi qu'une pièce d'identité avec un permis de conduire B (+ de 2 ans) ou un CASM.

La LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmoto.org

(Les clubs organisateurs peuvent prévoir dans leur règlement particulier, la présentation obligatoire du CASM).

Les pilotes vétérans (38 ans révolu) et super vétérans (48 ans révolu), féminine, etc..., devront le préciser sur leur engagement, en cochant la case correspondante, sinon ils ne seront pas classés dans leur catégorie respective.

La priorité sera donné aux pilotes licenciés NCA dans la ligue de Provence.

Pour les clubs ayant des engagements en ligne :

Engagement en ligne sur le site Internet : www.engage-sports.com . Au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée.

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir le Club ou le Délégué et fournir un justificatif dans un délai de 48 h avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 4 - TRACE ET CAPACITE DU PARCOURS

Le parcours devra avoir une capacité d'accueil de :

15 participants au km pour des circuits d'une longueur inférieure à 5 kms.

20 participants au km pour des circuits d'une longueur supérieure à 5 kms.

La largeur devra être suffisante afin que les pilotes puissent se doubler.

Le circuit pourra présenter des zones de rétrécissement à 2.5 mètres d'une longueur inférieure à 300 m et l'ensemble de celles-ci ne devra pas être supérieure à 20 % de la longueur du circuit.

La rubalise devra être de bonne qualité.

Les circuits de cross non modifié dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (double et triple sauts sont interdits).

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le directeur de course et le chronométrage.

Article 5 – CONTROLE ADMINISTRATIF :

Pour être admis, les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- Une pièce d'identité
- Leur permis de conduire B (+ de 2 ans) ou CASM
- Leur licence valide
- Pour les pilotes mineurs, obligation d'une autorisation parentale.

A l'issu du contrôle administratif, l'organisateur apposera au pilote un bracelet qu'il gardera tout au long de l'épreuve.

Le pilote devra avoir 15 ans révolus et posséder une licence FFM pour rouler en catégorie solo. Les pilotes cadets de 13 ans à 15 ans sont autorisés à participer obligatoirement en équipage de deux pilotes avec des machines correspondant aux conditions d'accès de la pratique.

A partir de 13 ans 125cc 2T-250 4T,

A partir de 15 ans cylindrés libre.

Pour les concurrents à 2 pilotes (équipage), un brassard leur sera remis lors du contrôle administratif en échange d'une pièce d'identité ou autre (permis de conduire, licence,...) restitué le soir de l'épreuve.

Nota : la durée de course pour un pilote de moins de 15 ans est de 90 minutes par jour.

Article 6 – CONTROLE TECHNIQUE :

Un commissaire technique a été désigné pour un suivi technique du championnat d'endurance.

Les machines devront être présentées au contrôle technique, ainsi que l'équipement du pilote à chaque épreuve.

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien fait.

Les Numéros avant et arrière sur les machines devront être de taille réglementaire afin de faciliter le pointage manuel.

Plaques Numérotées Imposées

Le champion de l'année précédente peut apposer sur la machine des plaques de couleur rouge avec des numéros blanc.

Les plaques numérotées devront être aux couleurs et aux dimensions indiquées ci-après :

Catégorie NCA/Inters : **plaque VERTE/numéros BLANCS**

Catégorie Licenciés NCB et une manifestation : **plaque JAUNE/numéros NOIRS**

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

Et apposer sur la machine dès le contrôle technique.

Les machines devront être conformes au règlement du championnat de France d'endurance quad :

- **Protection de chaîne** sur la couronne arrière ainsi que sur le disque,
- **Coupe circuit relié au pilote,**
- **Nerf bar :** sangles relié au cadre

- **Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée** sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.

- **La plaque arrière sera en plastique souple**, devra être perpendiculaire à l'axe de la piste et positionné sous la coque arrière.

- **Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire**,

- **Casques et Equipement** : Se référer à l'article 8.8 du règlement général de motocross.

Norme ECE 22/05, ECE 22/06 seront utilisés, les casques non-conforme seront consignés par le commissaire technique jusqu'à la fin de l'épreuve,

- **Les protections dorsales** sont obligatoires selon spécifications FFM (**norme 16/021**).

- **Bruit : Se référer à l'article 8.5 du règlement général de motocross.**

POUR DES NOTIONS DE TRANQUILITE PUBLIQUES EXIGES PAR LES AUTORITES DE TUTELLE, Les commissaires techniques seront intransigeants sur les normes du bruit et pourront refuser le départ à tout pilote ne correspondant pas à celle-ci.

Durant toute épreuve, les bruits devront rester conformes aux règlements, un commissaire technique pourra à tout moment faire un contrôle de ceux-ci.

Nota : toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pendant l'épreuve sera systématiquement arrêté (drapeau noir plus numéro). L'échappement devra être remis en état de marche.

En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

Tout pilote refusé au contrôle technique et ne prenant pas le départ de la course ne pourra être remboursé.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

HORAIRES :

Les horaires sont fixés dans les règlements particuliers de chaque manifestation.

Essais :

Pour toutes les catégories :

1 tour de reconnaissance pour tous les pilotes obligatoires.

Essai chronométré : 1 H

Manches :

1 manche de 2 H 30

Un passage minimum au stand est obligatoire pour tous.

Départ :

Les pilotes seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre de leur temps chronométrés par catégorie.

Un départ par vague « type Le Mans » sera donné à condition que la zone de départ (longueur et largeur) puisse accepter le nombre de Quads à prendre le départ et assurer le maximum de sécurité pour les concurrents. Dans ce cas, la procédure de départ est la suivante :

Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront brancher leur coupe-circuit et mettre les machines en marche seul.

Le démarrage à la poussette est interdit.

Seulement une minute après le départ et après le signal du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera accordé.

Dans le cas où la séance d'essais chronométrés n'aurait pas pu être organisée, les pilotes seront placés sur la ligne de départ de la façon suivante :

1^{ère} épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement de l'année précédente ;

Pour les autres pilotes : par tirage au sort.

Autre épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement provisoire du championnat

Pour les autres pilotes : par tirage au sort.

Les vagues seront composées en 3 parties :

- 1 NCA Solo,
- 2 Equipage (NCA en priorité),
- 3 NCB solo / Journée

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le directeur de course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les 30 secondes.

ARRIVEE :

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur le quad Classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1^{er} pour que le classement soit validé.

STAND :

Chaque équipage et pilote devra posséder un extincteur (minimum 6kg) en ordre de marche et le présenter au contrôle technique. Une marque sera apposer sur celui-ci et l'avoir dans le stand.

Celui-ci devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires.

Chaque stand devra être équipé d'un **tapis environnemental obligatoire.**

Le type de stand est laissé libre à l'organisateur (il est conseillé que les stands de ravitaillement soient séparés du parc coureurs pour des raisons de sécurité, selon les prescriptions de la FFM, seul le pilote, le mécanicien, le chef de stand et le panneuteur seront admis dans les stands et devront obligatoirement être en possession d'une licence FFM).

La circulation dans les stands se fera à vitesse réduite sous peine d'un « STOP and GO » dont le laps de temps sera jugé par le commissaire des stands.

Les ravitaillements ne s'effectueront que dans les stands et moteur arrêté, dans les autres cas, le pilote sera exclu de la course.

ARTICLE 8 - CHRONOMETRAGE

L'organisateur devra prévoir des chronomètres en nombre suffisant par rapport à la capacité de l'épreuve.

Les frais de chronométrage sont à la charge du Club organisateur et ne pourront être en aucun cas à la charge du pilote.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT ET TITRES :

Seules les licences NCA seront comptabilisées pour le championnat.

Le classement NCA solo et équipage NCA-NCA se fera au scratch par manche et sera cumulé tout au long de la saison.

Attribution des points selon le barème suivant :

1er	25 pts	6ème	15 pts	11ème	10 pts	16ème	5 pts
2ème	22 pts	7ème	14 pts	12ème	9 pts	17ème	4 pts
3ème	20 pts	8ème	13 pts	13ème	8 pts	18ème	3 pts
4ème	18 pts	9ème	12 pts	14ème	7 pts	19ème	2 pts
5ème	16 pts	10ème	11 pts	15ème	6 pts	20ème	1 pts

Les catégories NCB et licences à la journée, ne compteront pour aucun championnat. Le classement de chacune de ces catégories ne se fera que sur la journée.

L'équipage NCA-NCA devra rester le même tout le long du championnat

En cas de changement de co-équipier, celui-ci sera considéré comme nouvel équipage.

Les équipages non homogènes (NCA – NCB) seront classés dans la catégorie la plus forte (NCA) le jour de l'épreuve et le pilote NCA ne marquera pas de points au championnat.

En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de place de 1er, de second

Pour être classé au championnat, les pilotes devront avoir marqués des points dans au moins 2 épreuves.

Un classement du trophée NCB sera édité en parallèle du classement du championnat.

Les titres décernés seront :

- * National A solo
- * National A vétéran solo +38 ans
- * National A super vétéran solo + 48 ans
- * National A féminine solo
- * Equipage national A
- * Equipage cadet NJC national A
- * Trophée national B solo et Trophée national B homogène.
- * Scratch

Toute catégorie comptant moins de 3 pilotes sur le championnat sera considérée comme nulle, sous réserve de validation des résultats par la commission.

ARTICLE 10 – RECOMPENSES CONSEILLEES PAR EPREUVE :

- ♣ Le 1^{er} scratch,
- Les 3 premiers NCA,
- Les 3 premiers NCB,
- Les 3 premières féminines,
- Les 3 premiers vétérans,
- Les 3 premiers Super Vétérans
- Les 3 premiers équipages NCA,
- Les 3 premiers équipages NCB,
- Les 3 premières licences à la journée,
- Les 3 premiers équipages cadets.

Les coupes sont à la charge du club organisateur.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS ET SANCTION :

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Des sanctions pourront être prises par le Directeur de Course ou le Jury qui sera constitué avant l'épreuve. Se référer au tableau des sanctions du règlement du championnat de France d'endurance tout terrain.

ARTICLE 12- SECURITE

La présence d'un médecin urgentiste avec un véhicule approprié est obligatoire, ainsi qu'une seconde ambulance.

Un poste de secours et des secouristes en nombre suffisant.

ARTICLE 13 – OFFICIELS

- * Un directeur de course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'officiel directeur de course du premier degré spécialisé moto-cross ou enduro.
 - * Un délégué de la FFM sera désigné par la commission quad à chaque épreuve du championnat.
 - * Deux OCS ou ODC titulaire au premier degré endurance T.T seront désignés par le club organisateur.
 - * Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidés dans sa tâche par au moins 2 personnes du club organisateur.
- Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

ARTICLE 14– IMPREVU ET AVENANT

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les frais d'engagements pourraient ne pas être remboursés entièrement.

Il en est de même, si pour une quelconque raison, les organisateurs supprimaient ou raccourcissaient une ou plusieurs manches.

Dans ce cas aucun remboursement ne sera fait.

Tout avenant au présent règlement entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche, celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence.

Tous les cas non prévu au règlement particulier seront réglés par le jury, sans qu'il soit possible pour les concurrents de faire appel à leur décision.

ARTICLE 15 – CAS PARTICULIER :

Dans le cas où une épreuve de ligue serait intégrée dans un championnat de France, le règlement de l'épreuve sera celui du France.

Dans le cas où une épreuve du Championnat de France tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue, les pilotes garderont le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats à leur délégué, dans la semaine suivant l'épreuve, à défaut, les points ne seront pas comptabilisés pour le classement de la saison.

ARTICLE 16 – CALENDRIER PREVISIONNEL :

- ♣ 15/09/2012 Mezel (04) – MC Dignois
- ♣ 23/09/2012 Méthamis (84) – MC Mazanais
- ♣ 27/10/2012 Méo Mézel Prefaissal (04) – Provence Sport Promotion
- ♣ 10/11/2012 Visan (84) – MC Enclave
- ♣ 17/11/2012 Goult (84) –MC Goult

Etabli à Lazer, le 29/07/2012